



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/5/Add.3  
24 septembre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS/FRANÇAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Troisième session  
Recife, 15-26 novembre 1999  
Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

EXAMEN DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LES ORGANISMES, FONDS ET PROGRAMMES  
DES NATIONS UNIES CONCERNÉS, AINSI QUE PAR D'AUTRES ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES, SUR LEURS ACTIVITÉS  
À L'APPUI DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN OEUVRE  
DES PROGRAMMES D'ACTION ADOPTÉS  
EN APPLICATION DE LA CONVENTION

Note du secrétariat

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
II. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FIGURANT DANS LES RAPPORTS PRÉSENTÉS . . . . .	3 - 38	2
A. Organismes, fonds et programmes des Nations Unies . . . . .	4 - 20	3
B. Organisations intergouvernementales . . . . .	21 - 36	9
C. Organisations non gouvernementales . . . . .	37 - 38	14

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision 11/COP.1 concernant les procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en oeuvre de la Convention, la Conférence des Parties (COP) :

a) A encouragé les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à fournir, le cas échéant, des renseignements sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes d'action adoptés en application de la Convention; les informations fournies doivent comprendre un résumé ne dépassant pas, en principe, quatre pages;

b) A encouragé les Parties à tirer pleinement parti du savoir-faire des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes aux fins de l'établissement des rapports et de la diffusion des informations pertinentes;

c) A demandé que les rapports parviennent au secrétariat au moins six mois avant la session à laquelle il est prévu de les examiner;

d) A demandé au secrétariat de rassembler les informations fournies par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales au sujet des mesures prises ou prévues à l'appui de la mise en oeuvre de la Convention.

2. Au paragraphe 1 d) sa décision 2/COP.2, et au paragraphe 2 de sa décision 5/COP.2, la Conférence des Parties, à sa deuxième session :

a) A décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa troisième session l'examen des renseignements fournis par les organismes, fonds et programmes pertinents du système des Nations Unies, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, sur les activités qu'ils mènent pour appuyer l'élaboration et l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention;

b) A invité les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour soutenir les programmes d'action des pays en développement Parties touchés qui font rapport à la session.

## II. SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FIGURANT DANS LES RAPPORTS PRÉSENTÉS

3. Le secrétariat a envoyé des rappels aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées, en les invitant à soumettre leurs rapports, conformément à la décision 2/COP.2. Les résumés ci-après ont été établis par le secrétariat à partir des communications reçues jusqu'à l'établissement de la version définitive du présent rapport.

Les communications reçues par la suite seront également distribuées en temps opportun à la Conférence des Parties.

A. Organismes, fonds et programmes des Nations Unies

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture (FAO)*

4. Les activités qu'a menées la FAO à la suite du Sommet mondial de l'alimentation contribuent à la mise en oeuvre de la Convention : il s'agit notamment du Programme spécial pour la sécurité alimentaire, des activités du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe et orientale (programme de prévention des graves répercussions des sécheresses à venir sur le rendement des cultures et la production animale dans la sous-région), du "Programme de gestion intégrée de la sécheresse à l'intention des agriculteurs" (programme fondé sur une conception globale et participative de l'amélioration des pratiques agricoles et de l'agriculture durable en Afrique australe). Des projets relatifs à la lutte contre la désertification et à la remise en état des terres sont également mis en oeuvre dans un certain nombre de pays (Burkina Faso, Cap-Vert, Érythrée, Mali, Maroc, Niger, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie, etc.), dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de la restauration des terres, de la diversification de la sécurité alimentaire, etc. La FAO a également pris part et aidé au lancement de réseaux techniques spécialisés dans le suivi des ressources, de l'agroforesterie et la conservation des sols.

5. Au Mali, la FAO a appuyé un processus associant un programme d'action national et un plan national d'action en faveur de l'environnement dans le cadre d'un projet concret de coopération technique, mené en étroite partenariat avec le pays et l'Allemagne, qui coordonne les donateurs bilatéraux. Ce processus a abouti à l'organisation d'un colloque national et à l'adoption du programme-cadre par le Gouvernement. En outre, la FAO, agissant en coopération avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), a appuyé ce processus au Burkina Faso, notamment en organisant des projets parallèles relatifs à la gestion et à la réhabilitation participatives des ressources naturelles.

6. La FAO a élaboré un projet de mémorandum de coopération avec le secrétariat de la Convention et un mémorandum d'accord avec le FIDA. Elle est également en rapport avec le Mécanisme mondial que le FIDA accueille. Elle cherche à nouer des liens de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans le but d'utiliser le potentiel du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Afrique. Enfin, elle a produit un CD-ROM intitulé "Lutte contre la désertification : conservation et développement des ressources des terres arides".

*Convention de Ramsar*

7. Le bureau de la Convention relative aux zones humides et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification ont établi un mémorandum de coopération qu'ils ont signé à Dakar (Sénégal),

en décembre 1998. Les secrétariats des deux conventions sont convenus de coopérer dans les domaines communs ci-après : coopération institutionnelle, échange d'informations et de données d'expérience, renforcement des capacités, coordination des programmes de travail, actions et consultations communes et établissement de rapports. La Convention de Ramsar s'efforce également de développer ses activités de formation et de renforcement des capacités en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Avec d'autres partenaires, elle aidera deux centres de formation africains, situés au Cameroun et au Kenya, à mettre au point des modules de formation destinés aux administrateurs de zones humides en Afrique. Le bureau de Ramsar a également travaillé en coopération avec le Botswana à l'élaboration d'une politique nationale en matière de zones humides traitant de toutes les grandes questions relatives aux autres conventions portant sur l'environnement, y compris la Convention sur la lutte contre la désertification.

*Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)*

8. Depuis l'adoption de la Convention, en juin 1994, le PNUD a adopté plusieurs mesures pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention en Afrique. En termes de politique générale, la plupart des antennes, bureaux et autres services du PNUD dans les pays ont entrepris d'intégrer la Convention dans les programmes nationaux du PNUD. Celui-ci a apporté un appui technique et financier aux processus consultatifs et de sensibilisation s'inscrivant dans les programmes d'action nationaux, ce qui a permis de convoquer le premier forum national destiné à définir les axes prioritaires du programme d'action national ainsi que les modalités de financement et de coordination. Dans ce domaine, le PNUD a noué des partenariats avec 28 pays africains. En collaboration avec les organisations africaines sous-régionales, il a appuyé les processus consultatifs sous-régionaux qui ont abouti à l'élaboration du contenu des programmes d'action sous-régionaux et à la mise au point des modalités de leur mise en oeuvre. Il apporte également un appui à la mise en place de mécanismes destinés à épauler les programmes d'action sous-régionaux comme les fonds d'aide sous-régionaux (pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)), ainsi que les travaux des comités pluridisciplinaires dans les domaines scientifique et technologique (pour l'IGAD et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)). Il a aussi appuyé l'élaboration de propositions en vue de créer des fonds nationaux de lutte contre la désertification dans 22 pays africains, destinés à favoriser la mobilisation des ressources et leur acheminement jusqu'au niveau local pour des activités liées à la gestion des terres arides. Il a lancé plusieurs projets tels que l'initiative pilote du PNUD en faveur de l'innovation agricole dans le domaine de la gestion des eaux en Afrique subsaharienne, un programme de préparation à la lutte contre la sécheresse et d'atténuation de ses effets, un programme lié à l'environnement et aux systèmes d'information ainsi qu'un programme local d'initiatives communautaires.

9. Plusieurs bureaux nationaux du PNUD (au Cap-Vert, en Éthiopie, au Kenya, en Mauritanie, au Niger, au Soudan) ont prélevé un montant total de 1 647 000 dollars sur les ressources affectées aux programmes nationaux pour appuyer les programmes d'action nationaux. Le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la désertification et la sécheresse,

créé en 1994, a jusqu'à présent mobilisé plus de 15 millions de dollars, sur lesquels 14,5 millions ont été alloués à l'Afrique. Les principaux donateurs pour l'Afrique sont l'Australie, le Danemark, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suisse. Les pays touchés qui ont alimenté ce fonds comprennent l'Afrique du Sud, le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Ghana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. Outre les ressources susmentionnées, le PNUD dispose d'autres programmes et fonds dont les activités appuient la mise en oeuvre de la Convention et parmi lesquels figurent le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme Africa 2000 - opérationnel dans 12 pays d'Afrique -, le Programme de microfinancements du FEM, le Programme Capacité 21, exécuté dans 25 pays d'Afrique, et le Groupe du PNUD chargé du FEM. Le PNUD joue également un rôle actif au sein du comité de facilitation du Mécanisme mondial.

10. Le PNUD s'emploie activement à élaborer des supports documentaires concernant les concepts et les modalités opérationnelles de la Convention, en vue de promouvoir la mise en oeuvre de celle-ci, notamment en Afrique. Parmi les documents théoriques les plus importants, on peut citer notamment : Enseignements et éléments préliminaires en faveur d'une approche révisée, le concept du "Premier Forum"; Programme d'action sous-régional : éléments d'approche; et Conversion de créances pour le financement de mesures de protection de l'environnement au profit des fonds nationaux pour la lutte contre la désertification. Il a également apporté un appui technique et financier à la mise en réseau des activités menées avec les organisations non gouvernementales et communautaires, en vue de les renforcer pour qu'elles contribuent efficacement aux programmes d'action nationaux et sous-régionaux. Le PNUD a appuyé le Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD) pour la région de l'Union du Maghreb arabe (UMA), ce qui a conduit à l'élaboration d'une stratégie visant à renforcer la capacité de ce réseau sous-régional. Deux ateliers de formation ont été organisés en Afrique à l'intention des organes de liaison anglophones et francophones (Nairobi et Lomé) aux fins de renforcement des capacités des bureaux nationaux du PNUD et des coordinateurs nationaux des programmes d'action.

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science  
et la culture (UNESCO)*

11. Pour le cadre de son programme sur "l'Homme et la Biosphère", l'UNESCO exécute actuellement des projets de recherche de longue date concernant l'érosion des sols, la gestion agropastorale dans les zones arides et les capacités de production des terres arides. Près de 200 scientifiques africains ont déjà bénéficié d'une formation dans le cadre du projet spécial intitulé "Gestion des terres arides et semi-arides en Afrique", actuellement dans sa quatrième année. En collaboration avec ses partenaires américains et européens, l'UNESCO a lancé l'initiative pour le "Suivi intégré des réserves de biosphère" qui consiste à rassembler des données écologiques susceptibles d'être utiles aux travaux de la Convention portant sur les critères et les indicateurs en matière de désertification. Le Programme hydrologique international de l'UNESCO favorise la collecte de données sur les ressources disponibles en eau en vue d'assurer une bonne gestion de cette ressource; un projet spécial intitulé "Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'utilisation des ressources en eau" est mené dans plusieurs pays d'Afrique. Le Programme international de corrélation géologique a lancé

un projet quinquennal destiné à faciliter la compréhension de l'évolution future des terres arides à partir de la dynamique observée par le passé, afin que l'on puisse déterminer les causes et l'ampleur de cette évolution. En outre, dans le cadre du Programme consacré aux applications de la télédétection aux études géologiques, des projets pilotes ont abordé les processus d'érosion en utilisant la télédétection et des informations géographiques. Enfin, l'UNESCO a participé au "Sommet solaire", qui s'est tenu au Zimbabwe en 1996, et elle participe au Programme solaire mondial qui encourage l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables telles que l'énergie solaire, mais aussi les énergies éolienne, hydraulique et géothermique, en particulier dans les zones rurales.

12. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO, en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, prévoit d'établir des dossiers d'enseignement écologique, sur la lutte contre la désertification, à l'intention des élèves des écoles primaires, en particulier dans les pays touchés par la désertification. Elle envisage de les compléter par des projets éducatifs informels, qui pourraient également s'adresser aux adultes. L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation, à Hambourg (Allemagne), a également créé un "Centre régional d'éducation et de formation à la lutte contre la désertification", au Tchad, à l'intention des pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad). Enfin, l'UNESCO a aussi élaboré, en collaboration avec d'autres partenaires, un CD-ROM sur les zones arides et la désertification.

*Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)*

13. Les programmes et projets de l'UNIFEM abordent les effets de la désertification sous l'angle des limites qu'ils imposent à l'émancipation économique des femmes et à leur bien-être, pesant ainsi sur les moyens d'existence des familles. Au Ghana et au Nigéria, l'UNIFEM intervient par le biais du programme de développement des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables : celui-ci a pour objet de rendre les femmes mieux à même, au niveau local, de mettre en oeuvre, d'exploiter et d'entretenir des systèmes énergétiques de remplacement utilisant des déchets agricoles et humains, pour qu'elles puissent gérer de façon rentable de petites et moyennes entreprises moins tributaires du bois de feu. Au Cap-Vert et au Sénégal, un programme vise à développer les capacités des femmes dans le domaine des stratégies de commercialisation et à renforcer leur pouvoir de négociation en vue de disposer de moyens d'existence durables; 300 productrices de beurre de karité ont été formées grâce à un projet financé par le Luxembourg, et exécuté par le Centre canadien d'étude et de coopération internationale. L'UNIFEM publie également des guides des techniques énergétiques et environnementales, ainsi qu'une série de manuels sur la technologie alimentaire.

*Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*

14. Le PNUE appuie la mise en oeuvre de la Convention en contribuant principalement à l'élaboration et à la réalisation de projets du FEM et en apportant son concours à la coordination régionale, en particulier en Afrique. Il participe à divers projets de grande envergure appuyés par le FEM en matière de lutte contre la dégradation des terres : le projet "Population,

aménagement du territoire et modifications de l'environnement", exécuté par l'Université des Nations Unies concernant la préservation *in situ* de la biodiversité agricole, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et dans la région de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale; le "Programme sur les confins désertiques", soutenu à la fois par le PNUE et par le PNUD et ayant un caractère pluridisciplinaire, portant sur neuf pays subsahariens; enfin, deux projets mis en oeuvre conjointement avec le PNUD, l'"Initiative communautaire de remise en état des terres dégradées des zones transfrontières du Sénégal et de la Mauritanie" et le projet "Gestion de la végétation locale pour la remise en état des terres de parcours dégradées dans les zones arides d'Afrique", dont les sites opérationnels se situent au Botswana, au Kenya et au Mali. Le PNUE travaille en outre à la préparation d'un projet concernant la dégradation des terres dans les zones semi-arides transfrontières du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe. D'autres projets transfrontières relatifs à la dégradation des terres en Afrique de l'Est et de l'Ouest en sont à un état de préparation moins avancé. Des jalons ont été posés en vue d'évaluer les corrélations entre les changements climatiques et la désertification, ainsi que les effets des changements climatiques sur les terres arides d'Afrique. Des efforts ont également été entrepris pour étudier les problèmes engendrés par l'érosion éolienne et les stratégies mises en place en Afrique et en Asie occidentale pour les combattre. Au Zimbabwe, une étude de cas sur les coûts de la désertification et ses effets sur la sécurité alimentaire est actuellement menée, en collaboration avec des institutions nationales et le Centre international de référence et d'information pédologique.

15. Le PNUE s'est associé au secrétariat de la Convention pour contribuer, sur les plans fonctionnel et financier, à l'élaboration des rapports nationaux sur la mise en oeuvre de la Convention. Il a accueilli une réunion technique visant à mettre au point les principes directeurs applicables à l'établissement des rapports nationaux et un atelier sous-régional pour la région desservie par l'IGAD, dont l'objet était d'informer les centres de liaison nationaux de la Convention des procédures adoptées. Sa contribution financière a permis de réunir des instances nationales dans le but d'achever les rapports en adoptant une approche participative. Sous les auspices de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et également au titre de la Convention, le PNUE a accueilli une conférence régionale africaine de préparation à la troisième session de la Conférence des Parties. Une série de consultations se sont tenues avec des organisations partenaires telles que la Banque mondiale, le PNUD, le FIDA, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial afin de renforcer la collaboration interinstitutions dans le domaine de la lutte contre la désertification, notamment en Afrique. Le PNUE prête son concours à la mise en place d'un groupe régional de coordination à Abidjan. En vue de renforcer le rôle de la société civile dans la mise en oeuvre de la Convention, le PNUE apporte une aide à des organisations non gouvernementales pour leur permettre de participer aux réunions et ateliers pertinents, dont la conférence du RIOD et la Conférence des Parties.

*Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)*

16. En 1994, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a souligné la nécessité d'intégrer pleinement les questions de population dans les stratégies et la planification en matière de développement, en tenant compte des corrélations entre la population et l'élimination de la pauvreté, l'environnement (y compris la désertification), la sécurité alimentaire, des conditions de logement adéquates, les ressources humaines et la fourniture à tous de services sociaux de base. Le FNUAP, de concert avec le PNUE et l'Union mondiale pour la nature (UICN), a organisé, en 1998, l'atelier international sur les liens entre la population, la pauvreté et l'environnement, dont l'objet était d'aider des décideurs politiques, des responsables locaux et des participants nationaux et régionaux d'Afrique à tirer des enseignements des études de cas et des programmes réalisés.

17. En 1998, le FNUAP a continué de fournir un appui au Centre de recherche sur la population et le développement, organisme sous-régional relevant du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui établit des liens en matière de recherche entre la population et l'environnement, y compris la lutte contre la sécheresse. Le Fonds s'attache, en liaison avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, à approfondir et à faire mieux comprendre dans l'ensemble de la région les corrélations complexes existant entre la sécurité alimentaire, la population et l'environnement, en utilisant un modèle de simulation population-environnement-développement-agriculture élaboré par le passé avec le concours du FNUAP. Dans les pays africains, le FNUAP a étroitement collaboré avec le réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies et avec les partenaires des Nations Unies par le biais d'évaluations nationales communes ou des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des commissions nationales chargées de la planification, des commissions du développement durable et des programmes locaux Action 21 (ou leur équivalent), à l'appui d'une politique et d'une planification intégrées.

*Université des Nations Unies (UNU)*

18. Dans son rapport, l'UNU a fait état notamment d'activités intéressant l'Afrique de l'Ouest dans le cadre d'un projet concernant la population, la gestion des terres et les modifications de l'environnement. Elle a également annoncé son intention d'organiser en Tunisie, en 1999, un colloque international sur les nouvelles techniques de lutte contre la désertification, pour permettre à des experts faisant partie ou non du système des Nations Unies d'échanger des informations et des vues.

*Programme alimentaire mondial (PAM)*

19. Depuis 1964, le PAM joue un rôle majeur dans la lutte contre la désertification et les efforts visant à rendre des terres à nouveau productives. Au total, 4,8 milliards de dollars des États-Unis ont été dépensés au titre de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de l'atténuation des effets des catastrophes. Le PAM consacre chaque année 230 millions de dollars au reboisement,



à la conservation des sols et à d'autres activités ayant pour objet de promouvoir une production agricole écologiquement viable. Divers aspects sont pris en compte : création d'emplois par le biais d'activités offrant une rémunération alimentaire du travail, telles que la plantation d'arbres et la conservation des sols et des ressources en eau; amélioration de la sécurité alimentaire des ménages grâce à des activités ayant pour effet d'accroître la production agricole et les revenus des ménages (irrigation à petite échelle, par exemple); et amélioration durable des terres (sylviculture, mise en valeur des terres et des eaux, gestion des terres de parcours, formation forestière et agricole).

20. En Afrique, le PAM s'attache à prévenir l'appauvrissement du sol en éléments nutritifs en mettant l'accent sur des méthodes traditionnelles de protection des sols, telles que l'utilisation de barrières végétales ou de retenues de pierres pour capter l'humidité et empêcher l'eau de circuler. Les projets "vivres contre travail" axés sur les ressources naturelles et l'environnement auxquels des chômeurs ou des travailleurs sous-employés participent pendant la morte saison agricole réduisent le chômage saisonnier et la famine. En 1998, le PAM est venu en aide à 1,8 million de bénéficiaires en Afrique subsaharienne grâce à des activités de développement agricole et rural. Les sommes allouées à ce secteur d'activité en Afrique (production agricole, réserves alimentaires, infrastructure rurale et habitat) se sont élevées au total à 81 millions de dollars des États-Unis, soit 13 % de ses dépenses annuelles. Le PAM exécute actuellement plus d'une trentaine d'activités de développement de ce type dans divers pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Niger, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et le Soudan. Il collabore étroitement avec les gouvernements africains partenaires en vue d'améliorer les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention de façon à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Enfin, le PAM a mis en place plusieurs unités de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité dans les bureaux régionaux et nationaux d'Afrique pour contribuer à recenser les ménages en situation d'insécurité alimentaire et de pauvreté, les causes de leur vulnérabilité et leurs besoins.

#### B. Organisations intergouvernementales

*Agence de la francophonie/Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (ACCT/IEPF)*

21. Dans une décision adoptée à la réunion ministérielle des pays francophones, qui s'est tenue à la première session de la Conférence des parties, l'ACCT a été invitée à établir, en coopération avec les pays membres développés du monde industrialisé, une évaluation des mesures urgentes prises pour appuyer les pays africains de la communauté francophone. Le Directeur exécutif de l'IEPF a présenté ce rapport lors d'une assemblée de pays francophones, à l'occasion de la deuxième session de la Conférence des parties : il a été décidé d'en arrêter le texte définitif et de le soumettre au secrétariat en prévision de la troisième session de la Conférence des Parties.

22. L'étude en question récapitule les progrès accomplis concernant l'élaboration de programmes d'action nationaux et leur harmonisation avec les politiques et modes de planification actuels, décrit les démarches novatrices adoptées et examine l'appui apporté à la communauté internationale, le système des Nations Unies, les organismes internationaux de financement, le secteur privé et la société civile dans la lutte contre la désertification et l'atténuation de la sécheresse. Le document met également en relief l'importance que chacun des partenaires accorde à la Convention et la façon dont ils ont infléchi leur démarche en tant que pays bénéficiaire ou donateur. Des indicateurs ont également été établis dans ce domaine.

*Organisation arabe pour le développement agricole*

23. En 1998, l'Organisation arabe pour le développement agricole a exécuté de nombreuses activités relatives à la mise en valeur des ressources naturelles et à la lutte contre la désertification, avec la participation de certains pays arabes d'Afrique (Algérie, Djibouti, Égypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Somalie, Soudan, Tunisie) : cours et ateliers de formation régionaux et études régionales et par pays, sur la protection et la conservation des sols ou des ressources en eau, la régénération des terrains sablonneux, la diversité biologique, les effets sur l'agriculture, l'exploitation des forêts, etc.; colloques nationaux en Algérie, en Égypte et en Mauritanie; établissement d'un document de travail consacré aux efforts de l'Organisation arabe pour le développement agricole et aux capacités institutionnelles de lutte contre la désertification, et d'un répertoire des institutions et des organismes concernés dans la région arabe; exécution de projets relatifs au développement ou de nature contractuelle aux niveaux régional et national, tels qu'un projet destiné à lutter contre la désertification grâce à l'aménagement de ceintures vertes dans les pays arabes (y compris tous les pays d'Afrique du Nord) et un autre concernant le développement de techniques appropriées pour la restauration des terrains sablonneux en Algérie.

*Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE)*

24. Un atelier régional sur l'établissement et le financement de programmes d'action nationaux destinés à lutter contre la désertification s'est tenu au Caire (Égypte), en juillet 1998, en collaboration avec la Ligue des États arabes, le secrétariat technique du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO). Cet atelier, qui a fourni au réseau arabe de lutte contre la désertification l'occasion de se réunir pour la première fois, avait pour objectif de développer la formation requise pour établir des programmes d'action nationaux, de favoriser un partenariat entre les institutions nationales, les organismes régionaux et la communauté des donateurs et de créer un réseau d'institutions à l'appui des actions de lutte contre la désertification.

25. Le CEDARE a en outre entrepris d'autres activités de concert avec des pays d'Afrique du Nord consistant notamment à mettre en place des bases de données régionales et nationales, un système d'information géographique sur les ressources naturelles, une base de données des systèmes d'information sur

l'environnement et des organismes de protection de l'environnement, ainsi que des répertoires des experts en environnement et des activités du CEDARE. Il a également contribué à l'élaboration de la publication de l'UNEP intitulée "Perspectives mondiales en matière d'environnement" (GEO-2) pour l'Afrique. Par ailleurs, des activités de renforcement des capacités et de formation ont été exécutées de 1996 à 1999, en particulier dans le domaine des systèmes d'information géographique consacrés à l'environnement. Djibouti, l'Égypte et le Soudan ont bénéficié d'une assistance technique concernant les systèmes d'information sur l'environnement. Enfin, une des activités communes menées en coopération avec le FIDA parmi d'autres, vise à mettre en oeuvre une stratégie régionale d'utilisation de la couche aquifère nubienne de grès et des terres arides sus-jacentes au Sahara oriental, en Afrique du Nord-Est.

#### *Union européenne*

26. L'Union européenne a appelé l'attention sur son plan d'action concernant la protection des ressources naturelles et la lutte contre la désertification en Afrique, au titre duquel 230 programmes ont été exécutés sur ce continent entre 1986 et 1989 pour un montant s'élevant à près de 2 milliards d'euros.

27. La coopération multilatérale de l'Union européenne avec l'Afrique subsaharienne s'inscrit depuis 24 ans, dans le cadre des conventions de Lomé (conclues avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)), par le biais de son instrument de financement, le Fonds européen de développement. Les trois premières de ces conventions ont permis de mettre au total 16 milliards d'euros (dont 95 % sous forme de dons) à la disposition des États ACP, qui ont établi eux-mêmes leurs priorités. Lomé III a mis l'accent sur la sécurité alimentaire, la question de la lutte contre la sécheresse et la désertification faisant explicitement l'objet de certaines dispositions relatives à la politique agricole. Au titre de la quatrième convention ACP-CEE révisée, les programmes indicatifs nationaux de cinq pays africains (Botswana, Malawi, Mauritanie, Swaziland et Zimbabwe) et un programme indicatif régional (Afrique de l'Est) ont fait une large place à la gestion des ressources naturelles et à une conception participative de la protection de l'environnement. Une part raisonnable des ressources est consacrée à de vastes secteurs dans lesquels des programmes et des projets de lutte contre la désertification peuvent être facilement entrepris. D'autres programmes ont défini des domaines d'intervention clairement axés sur la protection des ressources naturelles.

28. La Direction générale pour le développement (DG VIII) de la Commission européenne gère deux postes budgétaires thématiques, l'un concernant les "forêts tropicales" et l'autre l'"environnement des pays en développement". Une des cinq priorités de ce dernier poste consiste à améliorer les mesures de conservation des sols et des terres agricoles, l'aménagement et la protection des forêts et la lutte contre la désertification. De 1990 à 1995, 20,6 millions d'euros ont été consacrés aux projets liés à la désertification au titre de ces deux postes budgétaires, dont plus de la moitié en Afrique. Des précisions sur ces projets figurent dans un rapport que la Communauté européenne a distribué aux représentants présents à la première session de la Conférence des Parties, en 1997. De 1996 à 1998, la DG VIII a alloué au total 43,7 et 24,5 millions d'euros aux deux postes budgétaires susmentionnés, respectivement. De multiples activités liées à la lutte contre la

désertification continuent d'être exécutées. De plus amples renseignements seront présentés à ce sujet dans un rapport révisé qui sera distribué à la quatrième session de la Conférence des Parties, en 2000.

29. Depuis 1994, environ 18 millions d'euros ont été consacrés au financement de projets de recherche dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles dans les États ACP au titre de la coopération internationale avec les pays en développement (INCO-DC), sous-programme du Programme-cadre de recherche de la DG XII. Ces projets englobent diverses activités en Afrique australe et en Afrique de l'Est. La DG XII a cofinancé un atelier sur les stratégies de développement durable dans les zones arides d'Afrique de l'Est (Addis-Abeba, 1998) et prévoit d'en financer un autre sur les données et informations requises pour la recherche interdisciplinaire sur la désertification dans le bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne (octobre 1999, Sassari (Italie)).

*Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides*

30. L'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, centre désigné comme chef de file aux fins de la Convention par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) de la Convention, a été retenu pour accueillir l'Initiative sur les confins désertiques à l'échelle du système, qui est devenu en 1998 un programme à part entière, fonctionnant dans trois régions subsahariennes : l'Afrique de l'Est (Kenya), l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) et l'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Namibie et Zimbabwe). Cette initiative représente une démarche écorégionale qui associe les aspects physiques, biologiques, économiques et sociologiques de l'environnement en matière de production et s'efforce de conjuguer les sciences de la nature et la recherche socioéconomique. Elle a pour mission d'améliorer la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté dans les zones visées de l'Afrique subsaharienne en encourageant des travaux de recherche novateurs et concrets sur la gestion des terres arides en vue de réduire la dégradation des terres. Les recherches sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire de scientifiques dans chaque pays membre, en concertation étroite avec les programmes de recherche nationaux, régionaux et internationaux, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales.

31. À titre de contribution à la mise en oeuvre de la Convention, diverses activités à court terme ont été entreprises dans le cadre de l'initiative précitée : recensement et utilisation des techniques existantes de gestion des terres arides; étude de certains sites de référence représentatifs; mise en place de systèmes d'appui à la prise de décisions à divers échelons; participation au recensement des réseaux par le Comité de la science et de la technologie; collaboration directe avec le secrétariat de la Convention. Les possibilités d'encourager la diversification des cultures dans les confins désertiques d'Afrique subsaharienne sont en cours d'examen. Un atelier sur la culture des palmiers dattiers a été organisé en 1997, en collaboration avec des organismes de recherche régionaux, nationaux et internationaux, avec l'appui du Centre de recherches pour le développement

international. Enfin, un projet régional doit être mis au point de concert avec la FAO et le Programme international sur les plantes cultivées en terres arides.

*Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)*

32. Dans le cadre des mesures et actions réalisées par l'OSS, un guide d'utilisation de la grille d'indicateurs de mise en oeuvre de la Convention a été élaboré en novembre 1998, conjointement avec le CILSS, en vue d'aider les pays africains à mettre en place un outil de suivi-évaluation de leurs processus d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes d'action nationaux (PAN). L'OSS a aussi contribué à la réflexion menée par le secrétariat de la Convention sur la présentation des rapports nationaux (Genève, février 1999) par une contribution écrite conjointe avec l'UNITAR et a également participé, avec ses propres ressources, à la réunion de mise au point du guide de rédaction des rapports nationaux aux fins de la Convention (PNUE, Nairobi, mars 1999). En outre, dans le cadre de son programme d'appui à la mise en oeuvre de la Convention, l'OSS a dégagé les ressources humaines et financières nécessaires pour participer, avec le secrétariat exécutif de la Convention et l'UNITAR, à l'animation des rencontres sous-régionales organisées au niveau de l'UMA, de l'IGAD et de la SADC, au profit des centres de liaison nationaux et des consultants sous-régionaux. L'OSS a enfin contribué à l'élaboration du programme d'action sous-régional (PASR) de l'UMA et de son rapport à la troisième session de la Conférence des Parties, notamment pour les volets relatifs au suivi-évaluation.

*Organisation de l'unité africaine (OUA)*

33. L'OUA continue d'administrer le Fonds spécial d'assistance d'urgence dans les situations de sécheresse et de famine en Afrique, ainsi que le projet de développement intégré des hautes terres du Fouta-Djalou en Guinée. Au niveau sous-régional, le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA a pris en considération certains aspects de la lutte contre la désertification dans plusieurs projets (Éthiopie et Djibouti). En Afrique de l'Est, il est prévu d'inclure une analyse des effets sur l'environnement dans les activités entreprises au titre de projets dans huit pays africains. Le Programme de recherche et de développement des cultures vivrières en milieu semi-aride comporte des travaux de recherche des activités de renforcement des capacités et des services de diffusion d'informations scientifiques à l'intention des États membres. Une aide est également fournie aux pays africains Parties à la Convention pour l'établissement de leurs programmes d'action nationaux et régionaux, concernant notamment les activités de recherche-développement sur les cultures vivrières. L'OUA a signé un accord avec le secrétariat de la Convention et lui a alloué 300 000 dollars des États-Unis, par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement. Afin d'assurer la mise en oeuvre méthodique et coordonnée des conventions de Rio dans les pays africains, l'OUA a entrepris de réviser la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, de 1968, (Convention d'Alger) en vue de l'harmoniser avec les récents accords internationaux sur l'environnement.

34. Un mécanisme de coordination à l'échelle du continent pour la mise en oeuvre de la Convention a été adopté à la réunion des organes directeurs de l'OUA qui s'est tenue en juillet 1999 à Alger. Une réunion annuelle de coordination sera organisée entre les organes régionaux en vue de suivre les faits nouveaux observés en la matière et de permettre un échange de vues et de données d'expérience. Des réunions analogues se tiendront chaque année au niveau sous-régional. Ce mécanisme prévoit également des activités de recherche et de développement sur les connaissances, le savoir-faire et les procédés traditionnels dans le domaine de la lutte contre la désertification.

*Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)*

35. La lutte contre la désertification figure parmi les objectifs majeurs visés par l'UEMOA en matière de politique d'amélioration de l'environnement au niveau sous-régional. L'UEMOA poursuit son action aux côtés de deux centres de liaison, la CEDEAO et le CILSS, chargés au niveau de l'Afrique de l'Ouest de la coordination, de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PASR. Depuis sa constitution en 1995, la commission de l'UEMOA a pris part à toutes les phases d'élaboration du PASR comme membre actif des différents organes mis en place dans ce cadre. Elle a en particulier participé à la rencontre des organisations intergouvernementales de la sous-région à Lomé en 1996, au Forum des acteurs du PASR à Niamey en 1997 et aux différentes rencontres des groupes thématiques. Chef de file du groupe "Gestion durable des ressources végétales et animales transfrontalières", la commission a contacté des institutions internationales (Banque mondiale, PNUE, UNESCO, IEPF, etc.) en vue du développement de programmes conjoints et d'études thématiques dans ce domaine. Outre un accord de coopération signé en 1998 avec le secrétariat de la Convention, des accords de partenariat sont en cours de préparation avec le FIDA, la FAO, la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque islamique de développement (BID).

36. La commission de l'UEMOA a mis en place en 1998 un fonds d'aide à l'intégration régionale destiné prioritairement aux régions défavorisées de l'Union, dont celles qui sont les plus touchées par les problèmes de désertification et de sécheresse. Il a pour objectif, entre autres, de soutenir les actions de production et d'échange, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la protection de l'environnement. Alimenté par les ressources propres de l'Union, ce fonds sera opérationnel en 2000 pour des projets nationaux ou transfrontaliers. Des discussions sont en cours avec le Mécanisme mondial pour mobiliser d'autres partenaires au développement.

C. Organisations non gouvernementales

*Union interparlementaire (UIP)*

37. Le Conseil de l'UIP a approuvé à Bruxelles (en avril 1999) la déclaration finale adoptée par la réunion des parlementaires à la deuxième session de la Conférence des Parties (ICCD/COP(2)/14/Add.1, annexe V) et a décidé de parrainer une deuxième réunion de parlementaires à l'occasion de la troisième session de la Conférence des Parties.

*Solidarité Canada Sahel (SCS)*

38. Solidarité Canada Sahel a contribué depuis 1995 à faciliter la participation d'intervenants sahéliens aux travaux du Comité intergouvernemental de négociation (CIND) et aux sessions de la Conférence des Parties à l'aide de fonds fournis par le Canada, dans le cadre d'un programme destiné à renforcer la société civile au Sahel. Cette organisation a appuyé la tenue de forums nationaux au Burkina Faso, au Mali et au Niger, en vue de créer des comités nationaux dans ces trois pays. Elle a également apporté son concours au Mali dans l'organisation d'un forum sous-régional sur la désertification et le régime d'occupation des terres. Elle a publié, en collaboration avec le FIDA, une brochure sur les connaissances et pratiques traditionnelles en matière de lutte contre la désertification. La Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse organisée le 17 juin, a donné lieu à des échanges importants et à des mesures d'encouragement, notamment avec le Mali en 1997. Solidarité Canada Sahel et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) ont publié une brochure sur les enseignements tirés de l'organisation de cette journée.

-----